

M^{me} Claudie Leroux-Levasseur
CPA auditrice et stratège organisationnelle



M^{me} Lauréanne Cauchy-Richer
Stratège en innovation sociale

De la vision à l'action : comment concrétiser votre vision municipale par un plan d'action réaliste et mesurable ?

Vous avez récemment défini votre vision municipale ou vous envisagez de le faire ? Vous avez franchi une étape essentielle pour l'avenir de votre municipalité. Cette première phase constitue le socle d'un projet qui, pour engendrer une transformation positive, doit être soutenu par un plan d'action concret. Les nombreuses possibilités de projets qui s'offrent à vous sont à la fois enthousiasmantes et inspirantes !

Cependant, une question vous taraude : par où commencer ?

Il est tout à fait compréhensible de se sentir submergé par les actions potentielles. Nous vous proposons ici une approche progressive, étape par étape, pour vous accompagner dans la réalisation de cette vision qui vous tient à cœur et qui profitera à l'ensemble de votre communauté.

Comprendre la vision municipale

Tout d'abord, clarifions ce qu'est une vision municipale. En tant qu'experts en planification stratégique, nous accompagnons régulièrement les municipalités dans cette démarche si importante. Trop souvent, la vision est réduite à un simple objectif SMART, perçue comme un rêve lointain ou une utopie irréaliste. Il est essentiel de se distancer de ces idées reçues. Une vision n'est pas seulement importante, elle est tout à fait réalisable.

En fait, il s'agit d'une aspiration collective puissante qui servira de boussole pour guider vos décisions et orienter vos actions ! Imaginez une vision qui inspire et mobilise votre communauté, un véritable moteur de transformation pour l'avenir.

Voyez la vision comme un tamis : on y filtre les idées, et celles qui nous rapprochent de notre vision passent à l'étape suivante dans le processus décisionnel.

Et pour être atteignable et pertinente, votre vision se doit d'être arimée aux ambitions de votre collectivité.

Votre vision travaille main dans la main avec votre plan d'action. Celui-ci doit donc contribuer directement à l'atteinte de votre vision.

Le rôle central du directeur général dans la concrétisation de la vision

Au-delà de son rôle évident de liaison entre l'appareil municipal et le conseil, le DG a plusieurs rôles à jouer dans l'atteinte de la vision :

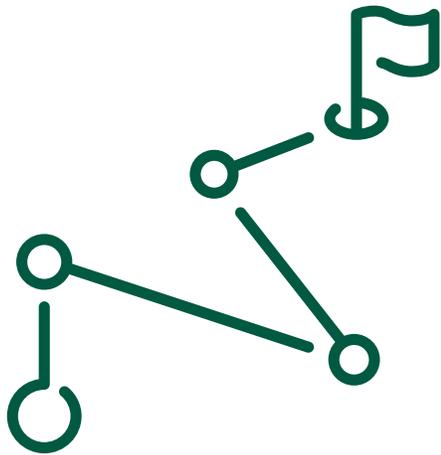
- impliquer les parties prenantes (consultation citoyenne/employés, communication, mobilisation des partenaires, etc.);
- tenir compte du contexte (évaluation des ressources, analyse des contraintes et des possibilités);
- inspirer les troupes (suivi des résultats, célébration des succès).

Comment élaborer un plan d'action stratégique ?

Soyons honnêtes : élaborer un plan d'action efficace demande du temps. Mais cet investissement portera ses fruits avec une mise en œuvre simplifiée et des résultats améliorés en matière de respect des budgets et des délais. À long terme, vous économiserez des ressources précieuses, rendant votre municipalité plus rentable et performante. En prenant le temps de préparer soigneusement votre plan, vous ouvrez la voie à un avenir optimisé et prometteur pour votre communauté.

En 10 étapes faciles (d'accord... en 10 étapes RELATIVEMENT simples), pensez à :

1. consulter les parties prenantes et tenir compte de leur avis (citoyens, élus, employés, partenaires, etc.);
2. arrimer les actions à votre planification stratégique, tout en tenant compte de vos contraintes légales et réglementaires;
3. analyser les ressources requises et celles disponibles. Tenez aussi compte de la motivation et de la charge de travail de votre équipe;
4. prioriser. Vous devrez peut-être vous départir de quelques bonnes idées à cette étape. N'hésitez pas à les conserver dans un dossier séparé au cas où le contexte les mènerait à redevenir prioritaires ou réalisables. Ceux d'entre vous qui ont déjà collaboré avec l'Agence Well connaissent assurément le fameux concept de FRIGO;
5. prioriser... à nouveau ! Mieux vaut ajouter des actions en cours de route que d'en retirer par manque de ressources;
6. identifier des cibles et des indicateurs spécifiques, atteignables, simplement mesurables et adaptés aux résultats souhaités. Ceux-ci peuvent être quantitatifs et qualitatifs;
7. assigner des responsabilités et des échéances claires à chaque projet;
8. mesurer l'avancement et l'atteinte des cibles;
9. maintenir la communication avec la communauté, les employés et les élus. Profitez-en pour mettre de l'avant vos bons coups et susciter la fierté;
10. tester, optimiser et ajuster le tir. Gardez votre plan d'action vivant et à jour !



Parmi la multitude de projets envisagés par votre conseil municipal, votre plan d'action se distingue comme une priorité majeure. Bien qu'il puisse sembler complexe, gardez à l'esprit que la clé réside dans une planification rigoureuse en amont et le respect des étapes essentielles.

Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour garantir le succès de l'une ou plusieurs de ces étapes, n'hésitez pas à faire appel à des experts en planification stratégique municipale. Leur savoir-faire vous apportera un regard extérieur précieux, vous offrant ainsi une perspective nouvelle et enrichissante sur votre approche habituelle.

Le mot de la fin : vous y êtes presque!

Pour bien vous lancer (et plus facilement), des outils sont à votre disposition.

Vos projets vous semblent trop gros, flous ou nombreux? Les listes de contrôle, fiches de projet et bases de données évolutives sur Excel sont vos alliées!

N'hésitez pas à tester différentes méthodes et à optimiser vos pratiques en continu pour une meilleure intégration dans votre milieu.

En cas de besoin, aller chercher un accompagnement spécialisé, que ce soit en consultation publique, en planification stratégique ou en communication stratégique restera toujours un investissement profitable pour vous permettre d'atteindre plus facilement vos aspirations à long terme.

Alors, prêt à vous propulser dans l'avenir ?

Une référence en droit municipal

Laissez-nous vous accompagner dans un monde municipal complexe et en constante évolution.

PF
D
AVOCATS

450.436.8244
pfdavocats.com